

AFFAIRE No 20 - REALISATION DE 30 LTS A CAMP JACQUOT  
"LES BARBADINES"

- Résiliation du marché REUNION TRAVAUX
- Passation d'un marché négocié avec l'Entreprise PREBAT

**LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.**

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

L'Entreprise REUNION TRAVAUX s'est vu confier en mars 1984 la réalisation de 30 LTS à Camp Jacquot.

Par lettre en date du 5 septembre 1984, Maître CALMELS, Syndic, nous informait que, suite au règlement judiciaire prononcé à l'encontre de l'entreprise REUNION TRAVAUX, celle-ci renonçait au marché qui d'ailleurs n'avait reçu aucun commencement d'exécution.

Suite à cette résiliation, l'entreprise PREBAT s'est proposée pour reprendre le marché de REUNION TRAVAUX moyennant une prolongation de 3 mois du délai contractuel et la suppression du rabais de 2 % consenti par REUNION TRAVAUX.

Compte tenu de la conjoncture économique difficile et du préjudice qu'aurait fait subir à la Commune tout retard dans le déroulement de cette opération à caractère éminemment social, l'offre de l'entreprise PREBAT m'a paru intéressante, et un marché négocié a donc été conclu pour un montant de 4 472 235 Francs TTC.

Je vous demande en conséquence, Mesdames, Messieurs et Chers Collègues, d'approuver le marché négocié passé avec l'entreprise PREBAT.

Je mets la question aux voix.

---

**Le Secrétaire donne lecture de l'avis des Commissions.**

Les Commissions des Travaux Publics et des Finances émettent un avis favorable.

---

LE MAIRE : Je mets aux voix.

2 abstentions.

**LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS.**

*Reçu à la Préfecture  
le 03/01/1985*